



COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)

Date de convocation :
16/03/2026

Date d'affichage :
16/03/2026

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
VOTANTS : 15

OBJET :

**Election des délégués au
Syndicat Intercommunal de
la Brigade de Gendarmerie
de Marines (SIBGM)**

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :*

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 095-219502135-20260320-122026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, Adjoint au Maire, Nadine LOIZEAU, Dominique LOIZEAU, Jean-Claude BILLAUD, Mickaël BLAYA, Emilie VALETTE, Laetitia DALLEMAGNE, Pauline WEIZMANN, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Inès ANNEQUIN, André LATOUR, Aurélie PAUBERT, conseillers municipaux,

Absent représenté : Christian SCHMUTZ pouvoir à Brahim MOHA

Absents :

Le quorum est atteint.

Mme Inès ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-5, L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 mars 2008 fixant la liste des communes intéressées par le projet de création du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 28 octobre 2008, relatif à la création du Syndicat,

Vu les élections municipales de mars 2026,

M. le Maire propose au Conseil municipal de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour l'élection des délégués des syndicats.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder à l'élection, des délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au **Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines**

Compte tenu du résultat du vote, à l'unanimité,

| Nom | Prénom | Fonction | Adresse (postale et courriel) | Titulaire / suppléant |
|--------------------|---------|------------|--|-----------------------|
| TEIXEIRA GONCALVES | Rodrigo | Conseiller | 12 rue des Bruyères 95810 Epiais-Rhus teixeiragoncalvesrodrigo@gmail.com | Titulaire |
| BLAYA | Mickaël | Conseiller | 42 rue de Normandie 95810 Epiais-Rhus mickaelblaya@gmail.com | Suppléant |

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines.

Le Maire,
Brahim MOHA



Pour extrait certifié conforme,

la secrétaire de séance
Inès ANNEQUIN